

Le Petit Saint-Montais

Trimestriel

Foyer Rural

SAINT-MONT

N° 110

Hiver 2022

La transhumance

**Un reflet de nos
traditions!**

Edito

Cette édition du petit saint-montais renoue avec toutes les activités que nous menions avant la pandémie de Covid: transhumance, journées du patrimoine, repas de la pêche, commémoration, activités du foyer rural et des joyeux compagnons...

Les week-ends se succèdent et rythment notre vie.

Nous prenons plaisir à nous retrouver de nouveau!

Croisons les doigts pour que nous puissions continuer à vivre pleinement et joyeusement dans notre petit village!

Nouvelles en bref de A à Z

Biodiversité : vous aimez vous promener dans la nature et prendre des photos des animaux rencontrés!

Participez à leur inventaire en installant l'application iNaturalist.org

Des passionnés vous aideront à les identifier!

Conseil municipal : il y en a un par mois, généralement le mercredi. Vous pouvez connaître les dates en visitant le site web de la mairie : <http://www.mairie-saintmont.fr>

Pizzaïolo : Tous les samedis des semaines



impaires, devant le multiservice, de 17h00 à 21h00, venez commander vos pizzas !

Paimont: venez visiter la magnifique salle d'exposition d'art au-dessus du stand de vente de la cave!



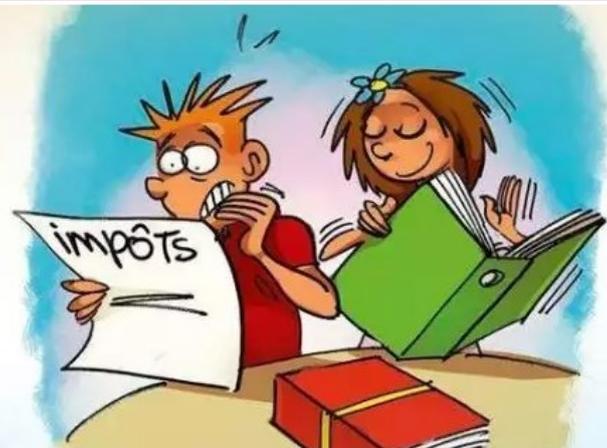
Recensement: si vous avez 16 ans entre le 1er Octobre et le 31 décembre 2022, venez vous faire recenser à la mairie. A l'issue de votre inscription, une attestation vous sera remise. Cette attestation est utile pour l'inscription aux cours de code de la route.

Réveillon: comme l'année dernière, le foyer rural organise le réveillon de la Saint Sylvestre. Il sera réservé aux saint-montais.



Sècheresse: n'oubliez pas de déclarer en mairie les éventuels dégâts causés par la sécheresse. Prenez des photos! La municipalité demandera l'état de reconnaissance de catastrophe naturelle dès la fin de l'année

Le mot du maire



Les impôts à Saint-Mont, ont-ils augmenté ?

Les premières feuilles de taxes (taxe d'habitation ou TH, taxe foncière sur la propriété bâtie ou TFPB, la taxe foncière sur la propriété non bâtie ou TFPNB, la cotisation foncière des entreprises ou CFE, ...) arrivent sur notre espace informatique (<https://www.impots.gouv.fr>) ou dans nos boîtes à lettres.

Face à ces taxes, notre réaction est de dire : ça y est; les impôts ont augmenté. Est-ce vrai ? Est-ce faux ?

Et si on essayait de comprendre.

La taxe d'habitation

Elle a pratiquement disparu. Cette année, les contribuables qui n'en étaient pas exemptés paieront le dernier tiers. La redevance audiovisuelle était payée sur cette taxe mais comme elle sera supprimée en 2023, plus personne ne recevra de feuille de TH.

Plus personne ? ATTENTION, sont concernées uniquement les personnes dont l'habitation est leur résidence principale. Les personnes dont le logement à Saint-Mont est une résidence secondaire continuent à payer leur taxe d'habitation. Toutefois, les taux sont figés depuis 2017. Seule change la valeur locative (voir ci-dessous, à droite).

La taxe foncière sur la propriété non bâtie

Elle est acquittée par les propriétaires terriens, quels qu'ils soient ! Il s'agit des agriculteurs, mais aussi de personnes possédant des terres, des bois etc

C'est une ressource fiscale de la commune mais aussi de la communauté des communes. La base d'imposition de la TFPNB figure sur l'avis d'imposition. Elle est constituée par le revenu cadastral. Le revenu cadastral correspond à la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement forfaitaire de 20 %. C'est l'ETAT qui fixe les valeurs locatives cadastrales. La commune prélève 98,15 % de cette valeur et la communauté de communes prélève 19,87 % de cette valeur locative cadastrale. La valeur locative représente le niveau de **loyer annuel théorique** que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée.

La contribution foncière des entreprises

Il s'agit d'un impôt local dû par toute entreprise et personne exerçant une activité professionnelle non salariée, sauf exonération éventuelle. La CFE est calculée par rapport à la valeur locative des biens immobiliers. Mais ne nous attardons pas sur cet impôt car il est perçu par la communauté de communes Armagnac Adour.

La taxe foncière sur la propriété bâtie

Elle est acquittée par tous les propriétaires de maisons à Saint-Mont. C'est la ressource fiscale la plus importante pour la commune. Le taux de prélèvement sur la valeur locative est de 49,88 % (il a absorbé lors de la réforme fiscale le taux départemental). En 2021, ce taux était de ... 49,88 %, donc **pas d'augmentation !**

La communauté de communes prélève 3,85 % au lieu de 3,58 % en 2021 (avant lissage des taux) et le SICTOM (syndicat de traitement des ordures ménagères) prélève 13,49 % (au lieu de 12,93 % en 2021).

Mes impôts ont-ils augmenté ?

La réponse est **OUI**. Pourquoi ?

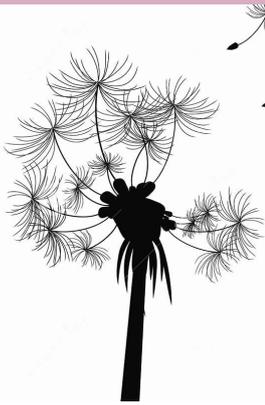
- 1) parce que la CCAA a légèrement augmenté son taux pour faire face à ses nombreuses dépenses,
- 2) parce que le SICTOM est pénalisé pour l'enfouissement des déchets et donc est obligé de trouver un

Commune : SAINT-MONT (398), (32)		
Taxes foncières 2021		
Taxes foncières 2022		
	Commune	Syndicat de communes
Taux 2021	49,88 %	%
Taux 2022	49,88 %	%
Adresse	245 IMP DE TOMBILLE	
Base	1262	+47€
Base	1309	

financement. Mais aussi parce que l'Etat a encore augmenté les valeurs locatives des maisons.



Les carnets du village



Plusieurs habitants de notre village ont été endeuillés...

La famille Labruffe a été endeuillée par le décès brutal d'Yvette la sœur de Ginette, deux ans après son époux. Elle vivait en région Parisienne, nous l'avons accompagnée au cimetière de Viella. Nous adressons à Ginette, Jean Louis, Thierry et Isabelle nos condoléances les plus chaleureuses et surtout beaucoup de courage à Ginette.

Dans la même semaine, Mme Roselyne De Castelbajac qui était la sœur de Mme Sylviane De Sampigny s'en est allée à l'âge de 85 ans. Nous aimions la rencontrer dans le quartier du Cos durant les vacances. Nous l'avons accompagnée au cimetière de Saint Mont. Nous adressons nos condoléances à cette grande famille De Sampigny restée près d'elle jusqu'au bout.

Nous avons appris que le frère d'Aline Dubos, Georges, s'en est allé aussi après une longue maladie. Nos condoléances attristées à Aline, Jacques et Marine.

Josette COURTADE

Roméo DONADI est décédé chez lui le mardi 8 novembre. Le foyer rural adresse toutes ses condoléances à la famille.



Une heureuse nouvelle... Fabienne et Jean-Pierre JEGUN sont grands-parents pour la 2^{ème} fois! Ariana est venue agrandir le foyer de Tristan, Manon et Eléna!

Bienvenue et félicitations aux heureux parents!

Commémoration du 11 novembre



La cérémonie du 11 novembre a regroupé de nombreuses personnes. Les petits ont pu déposer leur bouquet devant le monument.



La Marseillaise a été chantée a cappella par l'assemblée.

En ces temps troublés, le devoir de mémoire pour ceux qui sont tombés pour la France est primordial.

La transhumance

La transhumance en Bas-Armagnac est partie de Labarthète



10 heures : encadrants et accompagnateurs partent de Labarthète pour Saint-Mont.

C'est un convoi quelque peu original qui empruntait les routes du bas Armagnac ce 15 septembre: précédé d'un véhicule "attention troupeau", plus de 350 brebis encadrées par 8 bergers et autant de chiens.

Le convoi, parti de Labarthète, ralliait ainsi Saint-Griède **après une pause méridienne à Saint-Mont.**

"Nous parcourons en moyenne 15 kms par jour et après 3 mois d'alpage, nous rentrons avec nos moutons Manech tête noire, des races laitières du Pays basque", précise Txomin Iriberry, 33 ans ce jour-là.

Txomin Iriberry a pris la suite de Stéphane, son père, et perpétue la traditionnelle transhumance après le séjour en estive dans les environs du lac d'Estaing. Un parcours qui nécessite une longue préparation que l'association La Route de la Transhumance organise (autorisations administratives et encadrement adéquat pour la traversée de 32 communes). Cette traversée suscite la curiosité et la sympathie des touristes et spectateurs, dont bon nombre accompagnent le convoi, à l'image du parcours du jour.

Les Joyeux Compagnons se sont chargés de l'accueil sur Saint-Mont en organisant le repas de midi "aux communaux".

"Nous fabriquons nos fromages sur notre GAEC à Aillas, les brebis étant taries pendant ce séjour en estive. Nos fromages sont vendus en direct à la ferme mais aussi pendant notre parcours de retour", expliquent Txomin Iriberry et sa femme, Pauline.

Acteurs, participants et spectateurs se sont félicités de la perpétuation de cette manifestation ancestrale. *"Tant que nous aurons les autorisations..."*, rappelle Stéphane, maintenant retraité, mais toujours de la partie.

Article La Dépêche

Les Joyeux Compagnons Saint Montais ont accueilli sous un soleil radieux une demi-étape de la Route de la Transhumance ce jeudi 15 septembre dans notre village aux communaux.

Ils traversèrent le village où de nombreux visiteurs étaient présents mais aussi les enfants de l'école maternelle qui les attendaient en haut du village. Le troupeau arrivait dans le pré portant un nom approprié : "le pâtural"; où bon nombre de curieux étaient là pour les accueillir.

Juste à côté sous les magnifiques arbres, le couvert était mis pour nos 12 invités : 10 bergers accompagnés de leurs aides, notre Maire Michel PETIT et notre employé communal Franck, et pour les 120 convives venus de Saint-Mont et des communes voisines. Les nouveaux arrivants de Saint Mont ont pu découvrir cette magnifique manifestation.

Le menu a été préparé et servi par les membres du Club: apéritif offert par les Vignerons de Saint Mont, assiette bistrot (cruautés et charcuterie), grillades accompagnées de légumes frais, fromage de brebis, salade de fruits et gâteau landais. Vin rouge et rosé de Saint-Mont.

A 15 heures 45 les 350 brebis ont récupéré guides et "marcheurs" pour la demi-étape de 10kms qui les a menés le soir à Saint Griède.



Une très belle journée, très chaleureuse et conviviale comme nous les aimons! Donc rendez-vous en 2023.

Josette Courtade



Les journées du Patrimoine

La commission « Tourisme et Patrimoine » a organisé les journées du patrimoine les 17 et 18 Septembre.

Au programme:

- ♦ Marche sur le sentier entre vignes et Adour: une quinzaine de participants avec 2 haltes gastronomiques, chez Josette COURTADE et au cœur des vignes de la famille RIGAUD.



La randonnée s'est terminée dans la cour du monastère où un apéritif nous a été servi par Béatrice et Jean-Paul TOSENS. Une belle halte gustative pour les participants!

- ♦ Jeu de piste: « à la découverte de notre patrimoine », Charlotte et Sébastien FAURE ont organisé et animé cette découverte pour les visiteurs du week-end.



Une activité qui a permis de mieux connaître notre village!

Bravo à eux!



- ♦ Repas/concert: après s'être régalé d'une fidéuà préparée par Marc FERRE, le groupe « boisson divine » a rempli notre église. Quel bonheur d'écouter ces jeunes qui mettent à l'honneur notre langue régionale: l'occitan!

Tous les participants ont été unanimes et sont sortis enchantés de cette prestation!



Ces journées ont été une vraie réussite!

Merci à la commission et aux nombreux bénévoles de tout âge!



Les Joyeux Compagnons

LOTO dimanche 23 octobre

Notre loto annuel s'est tenu dimanche 23 octobre, et malgré toutes les manifestations qu'il y avait aux alentours, nous avons eu beaucoup de monde !

180 personnes se sont retrouvés dans une très bonne et chaleureuse ambiance. Merci à Michel Petit d'avoir été présent parmi nous !

Le loto était doté d'une valeur de 2200 €, nous remercions tous les adhérents et non adhérents pour leur générosité, leurs dons ou lots. Nous remercions aussi les nombreux commerçants de Riscle qui nous ont offert des lots et même des dons. Merci aussi au Monastère, à la ferme Murielle, à la Mairie, Les Charmettes, Nathalie Harduya qui ont également offert des lots assez conséquents.

Merci aux pâtisseries qui pourtant avaient bien travaillé ! Mais au final tout a été vendu et même il en a manqué.

Merci aussi à tous ceux qui nous ont aidés : organisation, tables, contrôleurs, animateur, boulier et distribution des lots.

En tout cas une très bonne équipe, qui a été remarqué par les gens de l'extérieur !

Pour remercier tout le monde la présidente a offert pastis et champagne, tout en donnant le bilan de l'activité qui était très positif.



Informations :

Tous les 1^{er} mardi du mois: loto, belote, jeux, goûter, informations de la Fédération et des manifestations à venir... ce sont 25 à 30 adhérents qui se retrouvent.

Tous les jeudis à 14 h 30 : atelier dentelle, broderies diverses, tricot.....

Tous les jeudis matin : Stretching Postural à 9 h30 et 10 h 30

Cartes adhérents : afin d'être couvert par les assurances au 1^{er} janvier 2023, nous devons les commander au mois de Novembre /Décembre. Contacter Josette Courtade 06 30 21 98 02 pour ceux qui sont intéressés. Actuellement 70 adhérents.

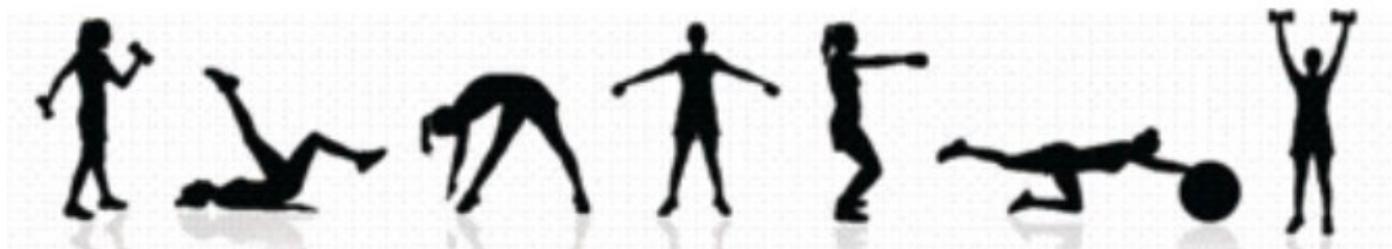
Gardons la forme...

A SAINT-MONT

Venez découvrir le stretching postural, « la gym du bien être », au foyer de Saint-Mont, tous les jeudis, de 9h30 à 10h30!



A RISCLE



GYM PLUS



SAISON 2022 -2023 **PROGRAMME DES COURS**

Adressez- vous à la vice-présidente:
Isabelle LABRUFFE

gymplusrisclouse@gmail.com

	HORAIRE	COURS	LIEUX	ANIMATRICE
LUNDI	10h30 - 11h30	Gym Douce	PREFABRIQUE	Solène
	17h30 - 18h30	Enfants + 4ans	PREFABRIQUE	
	19h - 20h	Gym Adultes	HALLE	Séverine
	20h - 21h	Gym Hommes	HALLE	
MARDI	18h - 19h	Gym Douce	PREFABRIQUE	Josette
	19h15 - 20h15	CAF	PREFABRIQUE	Solène
MERCREDI	14h - 15h30	Marche Nordique	PREFABRIQUE	Séverine
	15h45 - 16h45	Gym ADO	PREFABRIQUE	
	17h - 18h	Gym Douce	PREFABRIQUE	Josette
	19h30 - 20h30	Gym Adultes	HALLE	Solène
JEUDI	10h30 - 11h30	Gym Douce	PREFABRIQUE	Josette
	18h30 - 19h30	YOGA	PREFABRIQUE	Séverine
	19h30 - 20h30	YOGA	PREFABRIQUE	
VENDREDI	19h45 - 20h45	STEP	HALLE / PREFABRIQUE	Séverine

Repas de la pêche

Sous la présidence de Jean-Pierre LAFFITTE, le traditionnel repas d'automne de la pêche a eu lieu. Il a fallu composer avec les différentes activités de ce week-end.

Le match de rugby France/ Australie a été retransmis sur écran géant avec bonheur puisque les français ont gagné!

Et même si les convives étaient concentrés sur le match, ils n'ont pas boudé leur assiette et se sont aussi régalez avec le repas confectionné par les pêcheurs et leurs épouses !



Préparation du tourin sous la houlette de Josette!



Tourin
Poisson sauce fruits de mer
Steak Frites
Salade verte
Pêche melba
Vin Café Pousse café



Zue faire ...

Comment occuper journées et soirées d'hiver?

Propositions de lecture:

Olivier NOREK, un auteur qui nous offre un regard très réaliste sous forme de polars sur des faits de société.



Résumé:

Fuyant un régime sanguinaire et un pays en guerre, Adam a envoyé sa femme Nora et sa fille Maya à six mille kilomètres de là, dans un endroit où elles devraient l'attendre en sécurité. Il les rejoindra bientôt, et ils organiseront leur avenir. Mais arrivé là-bas, il ne les trouve pas.

Un livre qui nous plonge dans l'enfer de la jungle de Calais où se retrouvent tous les migrants .

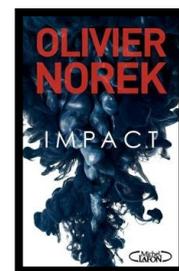
Résumé:

Face au mal qui se propage et qui a tué sa fille...

Pour les millions de victimes passées et les millions de victimes à venir...

Virgil Solal entre en guerre, seul, contre des géants.

A l'heure du réchauffement climatique, un polar très bien documenté.



Si vous aimez lire (livres en tous genres, livres audio, magazines...), rendez-vous à la médiathèque de RISCLE. Elle vous offre **gratuitement** de nombreux services.

Manon et Cathy vous réserveront le meilleur accueil!

Horaires d'ouverture:

Mardi: 16h-19h

Mercredi: 10h-12h / 14h-19h

Jeudi: 12h-14h

Vendredi: 10h-12h / 16h-19h

Samedi: 10h-12h / 14h-17h

Médiathèque municipale

Place de la libération

32400 RISCLE

05.62.69.75.43

mediatheque.riscle@gmail.com

Ateliers créatifs du foyer rural:

Lundi: sculpture / atelier terre

premier groupe de 14H à 16H30

deuxième groupe de 16H30 à 19H



Mercredi: peinture

de 14H30 à 17H

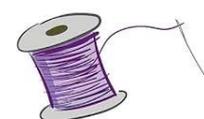


Vendredi: couture

de 14H30 à 17H

Venez coudre, apprendre à coudre ou faire coudre!

Si vous avez des draps inutilisés, nous pouvons faire des torchons pour le foyer!



Contact: Marie-Claude DUVIGNAU 06. 89.30.56.38

Galerie Bleue Plaimont

Pendant 20 ans, la galerie bleue a égayé les murs du collège Val d'Adour à Riscle sous l'impulsion innovante du couple ALQUIER, Anto et Alain. Avec cette expérience unique en France, ils ont sensibilisé à l'art de nombreux collégiens, enfants dès la maternelle et adultes dans notre milieu rural.

Plaimont a été, depuis le début, partenaire financier principal. Le groupe a acquis une œuvre de chaque artiste exposé.

Depuis le 25 septembre 2018, après sa dissolution, l'association « galerie bleue » est devenue « les amis de la galerie BLEUE-PLAIMONT ». Pour mettre en valeur toutes les œuvres acquises, Plaimont a créé une magnifique salle au-dessus du stand de vente de la cave. Elle a été terminée en 2020 mais, hélas, la pandémie n'a pas permis son inauguration et peu de personnes connaissent son existence!

Depuis le 10 novembre, la galerie expose les œuvres d'une artiste venue de la Sarthe: Charlotte de Maupeou.

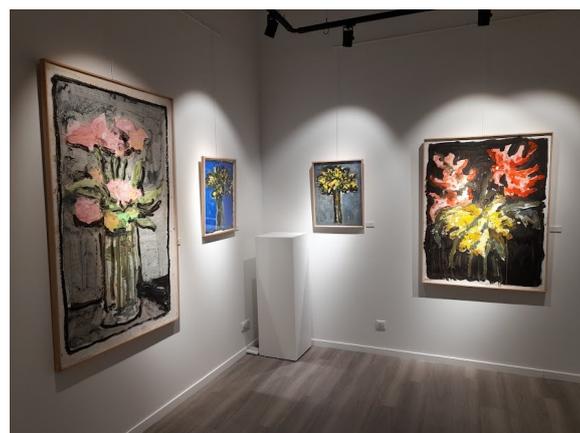
Lors du vernissage à l'ouverture de l'exposition, Olivier DABADIE, président de Plaimont, s'est exprimé...

« Cette exposition est le début d'une renaissance de la galerie bleue. Plaimont n'est pas seulement la promotion du vin mais est un moyen de faire vivre un territoire. C'est donc naturellement que le territoire va vivre aussi au travers des arts. »

Le président de l'association, Jacques SAINT-MARTIN, a remercié toutes les personnes présentes investies dans le projet de l'association depuis de nombreuses années et a souligné le côté précurseur de cette galerie bleue dans les années 90. Il note l'investissement remarquable de Plaimont dans la création de cette salle d'exposition.



Jacques SAINT-MARTIN,
Charlotte de Maupeou et
Olivier DABADIE



N'hésitez pas à visiter cette exposition en vous rendant à la cave! Elle se terminera le **15 janvier** et les œuvres permanentes seront remises en place.

L'exposition est visible du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h, le dimanche et les jours fériés de 14h à 18h. Pour plus de sûreté, vous pouvez appeler au 05.62.69.69.50.

Entrée libre et gratuite! Ne vous en privez pas!



Pétanque



Open :

2 équipes sont engagées, début le 11 septembre.

1^{ère} rencontre ABS1 vs ABS2.

Les 2 équipes après un excellent parcours en poule se sont inclinées en 8^{ème}.

Elles resteront en 4^{ème} division l'année prochaine.

Concours officiels 2023 :

En attendant le terrain de St Mont pour 2024 voici les concours officiels pour 2023.

Le jeudi 16 mars vétérans en doublettes à Viella.

Le dimanche 16 avril en doublettes à Viella.

Le samedi 27 mai en triplettes à Labarthète.

Le samedi 10 juin en doublettes à Labarthète.

Fin de saison :

Il est prévu un repas le 10 décembre à Labarthète suivi d'un concours de pétanque.

Saison 2023 :

Si vous désirez adhérer à notre club en tant que licenciés ou membres, informez-vous auprès de Robert Duvignau ou Patrick Marcusse en décembre.

Pétanque fêtes :



Ci-après 2 photos où des visages connus sont arrivés en finales à Labarthète.



Contact :

Robert Duvignau : 0689810381 ou Patrick Marcusse : 0610053403.

L'ABS vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Patrick MARCUSSE

A la découverte de la Nature

Ce joli petit oiseau, bâtisseur génial, a tout pour intriguer !

Le plus grand plaisir dans mes voyages est de faire des découvertes, comme ce fût le cas ce jour-là. En entrant dans un camping mon regard a été attiré (sans peine) vers un arbre dans lequel était coincé une botte de paille de plus d'un mètre cube. C'est quoi ce truc-là : un nid !!! Celui du **républicain social**, petit passereau ressemblant à un moineau, avec des touches de bleu.



Le nid (celui de la photo est de taille moyenne : 1m3) peut peser plusieurs tonnes, et abriter une colonie de 500 individus. Il est toujours bâti dans de grands arbres et dans les terrains dégagés. Il n'est pas rare de voir des nids de plus de 2m3, pesant plusieurs tonnes et qui ont cassé l'arbre ! Alors que dans la savane la température atteint 40° ou plus, dans le nid elle est tempérée. Le jour, les chambres en périphérie du nid permettent aux oiseaux de rester à l'ombre. La nuit, au centre, où dorment les oiseaux, la chaleur est maintenue. Si les entrées se font par dessous c'est pour empêcher les serpents d'entrer. Les républicains sociaux accueillent d'autres congénères comme ici un inséparable rosegorge.



Le Républicain Social



Dans ce HLM la femelle couve pendant 2 semaines, les petits prennent leur envol au bout de 16 jours. Si le temps est favorable le couple aura jusqu'à 4 couvées dans la saison. Et comme son nom l'indique : social, il lui arrive d'aider des nichées orphelines.



Régine CHAPEL

La palombe: une passion bleue...



Chaque saison au mois d'octobre, des milliers de chasseurs se préparent pour la migration du pigeon ramier. Véritable tradition pour certains, **la chasse à la palombe constitue un art de vivre à part entière, surtout dans le Sud-Ouest où le mythique oiseau bleu est presque vénéré** (le chasseur du dimanche).

Durant toute l'année, les chasseurs de palombes ont bichonné leurs pigeons apprivoisés et ils ont passé l'été à préparer leur palombière.

Dès le lever du jour, ils sont postés au cœur des cimes des arbres dans nos bois.

A hauteur de regard, les appeaux prennent, eux aussi, leur place.

La chasse à la palombe est une affaire de patience et de discrétion. Chacun se met en place, bien camouflé dans la cabane et commence à scruter l'horizon, à l'affût du fameux oiseau bleu.

Dès que la volée approche, il faut mettre en place le ballet des appeaux en tirant les bonnes ficelles pour attirer les volatiles.

Chaque chasseur a ses propres astuces pour manipuler ses mètres de ficelle. Les plus ingénieux installent même des mécanismes automatiques pour que les pigeons battent des ailes! Ce qui leur laisse le temps d'ajuster leur tir.



Entre chaque volée, les chasseurs profitent du point de vue offert par leur cabane!



Les pigeons attendent d'être positionnés sur leur balançoire.



Une passion qui se transmet de père...en fille!



Merci à Nicolas DARZAC pour les photos.

MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022

1) Décision modificative sur les deux budgets :

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget de l'énergie photovoltaïque, il avait été prévu la somme de 13.800,00 € en dépense de fonctionnement à l'article 61558. Cette somme était destinée à la réparation des cellules photovoltaïques, après le sinistre expertisé par MMA et qui avait été indemnisé en recettes de fonctionnement à l'article 778.

L'entreprise DUBECQ, chargée de la réparation, avait jusqu'au mois d'avril 2022 maintenu le montant du devis. Elle devait intervenir en avril 2022. Or elle a repoussé son intervention à fin juillet 2022 et a présenté un nouveau devis le 25 juillet 2022 de 22.819,46 € au lieu de 13.800,00 € prévu, soit une augmentation de 9.019,46 €. Ce nouveau devis a été accepté car la situation l'exigeait. Il convient maintenant de procéder au paiement de ces réparations. Pour cela, il faut deux décisions modificatives budgétaires :

BUDGET PRINCIPAL

Modifier le chapitre 11, article 61521 de - 9.065,86 € : soit de 25.865,86 € voté à 16.800,00 €

Modifier le chapitre 65, article 6573641 de : + 9.065,86 € soit de 0,00 € voté à 9.065,86 €

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE :

Modifier le chapitre 74 (subvention d'exploitation) de : + 9.065,86 € soit de 0,00 € voté à 9.065,86 €

Modifier en dépense le chapitre 11, article 61521 de + 9.065,86 € soit de 13.800,00 € voté à 22.865,86 €

Un mandat sera effectué du budget principal de l'article 6573641 et un titre sera émis au chapitre 74 du budget photovoltaïque pour finaliser cette opération.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du maire délibère et décide :

De modifier le budget principal : article 61521 : - 9.065,86 € et article 6573641 : + 9.065,86 €

De modifier le budget photovoltaïque (fonctionnement) : en recettes article 74 : + 9.065,86 € et en dépenses article 61521 : + 9.065,86 €

D'autoriser le maire, après modification, à mandater la somme de 9.065,86 € du budget principal (article 6573641) et d'émettre un titre d'un montant de 9.065,86 € sur le chapitre 74 du budget photovoltaïque.

La délibération est adoptée par 9 votes, 8 POUR et 1 CONTRE.

2) Consultation sur travaux ENEDIS

Le maire lit le courrier d'ENEDIS et fait circuler le plan des travaux qui seront effectués sur la commune. Il s'agit d'un courrier du 2 septembre 2022 et le conseil a jusqu'au 23 septembre 2022 (vingt-un jours calendaires) pour se prononcer. Il s'agit de travaux de renforcement de la ligne de l'école avec une armoire implantée sur la rue Du Barry.

Le conseil municipal prend connaissance des documents et ne trouve rien à redire. Il n'y aura donc aucune suite sur ce dossier, ce qui veut dire que l'accord est réputé favorable.

De plus, pour ENEDIS, Jean-marc DUPUY, le correspondant des collectivités, a écrit que la redevance pour notre commune serait de 221,00 € et que le titre de recettes qui ne correspondrait pas à cette somme serait rejeté.

Enfin, le maire demande à Matthieu PLOUVIER si une date a été choisie pour les rencontres ENEDIS. Matthieu a choisi et assistera à la réunion du 19 octobre 2022 qui se tiendra aux Arènes de NOGARO.

3) Communauté de communes ARMAGNAC ADOUR : le PLUI

Le maire rappelle qu'un débat doit avoir lieu sur le nouveau P.A.D.D. adopté le 4 juillet 2022 par le conseil communautaire à Verlus. Pour mieux expliquer les enjeux de

ce plan d'aménagement et de développement durable, il invite Murielle RIGAUD à relater l'entretien vidéo qu'elle a eu avec le cabinet chargé d'élaborer le PLUi.

Murielle prend la parole et précise qu'elle a pu faire le point, avec Christine BOUEILH, sur le plan d'aménagement et de développement durable. Un premier point concerne la zone d'activités de Plaimont. Certains terrains, vu la zone rouge du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) ne pourront être utilisés et l'échange est fait avec des terrains près du parking actuel. Le maire rappelle que c'est là que Plaimont a déposé un dossier pour une centrale solaire. Au quartier du Cos, le choix de ne pas urbaniser à côté de la chartreuse sera respecté. Enfin, un dernier terrain, route du Béarn, fait l'objet de contestation par la DDT. En effet, ce terrain fait l'objet d'une subvention de la PAC européenne et est donc forcément un terrain de zone agricole ou de zone naturelle.

Sinon, le projet est conforme aux premiers débats organisés au sein de conseil municipal lors du lancement de ce PLUi. Le maire, après avoir entendu les conseillers, met donc un terme au débat sur le P.A.D.D.

4) Remplacement d'un agent technique (agent d'entretien)

L'agent d'entretien a prolongé son congé de maladie et le ménage, tant à la mairie, qu'au foyer, qu'aux WC publics, n'est plus assuré. Il convient de procéder à un recrutement pour pallier à ce manque.

Le maire souhaite alléger la gestion. Il va donc téléphoner à l'E.S.P.A d'Aignan pour trouver quelqu'un. Seule la prestation (6 heures demandées) sera payée et il n'y aura aucune déclaration à faire.

Toutefois, le congé de l'agent se termine le 18 septembre 2022 et il faudra attendre lundi pour savoir s'il reprend.

5) Lancement de la consultation sur les contrats d'assurance

Le rapport de sinistralité demandé à M.M.M.A est enfin arrivé. Le maire propose donc de lancer correctement une étude de marché avec différents assureurs.

AVIVA est en train d'établir un devis, M.M.M.A souhaite aussi refaire une offre. Il convient de solliciter d'autres assurances comme AXA, la SMACL

Le débat s'engage. Effectivement, Rodolphe ICETA d'AVIVA est en train d'établir un devis. Pr courrier, il faut redemander un devis à MMA de NOGARO. AXA ne souhaite pas répondre à l'appel d'offres. Murielle RIGAUD rencontrera au Crédit Agricole l'agent de la SMACL. Enfin, il faut saisir, à RISCLE, Groupama. Le maire propose d'établir un cahier des charges (risques couverts) maintenant que le relevé de sinistralité est revenu.

6) Point sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Le point sera fait lors du prochain conseil municipal puisque le maire et l'adjointe travailleront sur la réalisation du budget aux trois-quarts de l'année. En effet, ce point permettra de voir si des décisions modificatives doivent être prises ou si des travaux peuvent être lancés si la trésorerie nécessaire est là !

Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Coralie CANTAU

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente : Pauline ICART-FABIOL

Ces deux commissions ont été réunies en une seule. Pour l'EMBELLISSEMENT, il faut d'ores et déjà s'intéresser aux pensées qui seront plantées dans les différents parterres de la commune. Par contre, il faut se poser la question des plantations de printemps puisque les étés semblent restrictifs en arrosage.

En direct du conseil municipal (suite)

Donc, il faudrait voir le type de fleurs à privilégier, celles qui ont besoin de peu d'eau !

Pour l'ENVIRONNEMENT, le maire signale la présence de cas de dengues à Miélan et à Mirande. Il faut donc s'intéresser au démoustiquage. La première sensibilisation passe par la destruction des gîtes larvaires.

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH
Christine est absente mais pendant l'été elle a pu assurer les alertes météo.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT

Franck et Sydney suivront un stage de formation pour des travaux de carrelage du 10 au 12 octobre 2022 à Tarbes. Leur convocation vient d'arriver.

Méryl suivra aussi un stage de formation de secrétariat (les démarches administratives dans une mairie) la semaine suivante.

Enfin, le point sur le remplacement d'Anne-Marie MAZOYER a été traité dans l'ordre du jour.

Travaux : Président : Corentin JEGUN.

Pendant l'été, un devis de climatisation de la mairie a été présenté. Que faut-il en penser ? Ne faudrait-il pas envisager un plan plus global et voir aussi avec la C.C.A.A. si elle souhaite climatiser l'école. Il s'agit de pompes à chaleur air/air permettant une climatisation réversible.

Pour le mur de soutènement, la décision sera prise au conseil municipal d'octobre, après le point budgétaire.

Enfin il faut noter que les allées du cimetière ont été entièrement refaites et c'est une réussite.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme :

Présidente Nathalie HARDUYA

Nathalie fait le point sur la préparation des Journées du Patrimoine.

Les préparatifs débiteront le vendredi soir 16 septembre 2022 par le montage des chapiteaux. Il faudra deux chapiteaux pour les repas puisque près de 150 repas seront servis. Un appel a été lancé à tous les bénévoles.

Le samedi, vers 9h30, débutera la randonnée sur le chemin « entre Vignes et Adour ». Le rendez-vous est sur la place du multiservice avec une collation (café, jus de fruit, viennoiserie ...). Une halte est prévue au Cos organisée par Josette COURTADE, et une autre aux vignes de Conderine organisée par Murielle RIGAUD. Enfin la randonnée se terminera dans la cour du monastère avec un apéritif servi par les gérants, Jean-Paul et Béatrice TOSENS.

Le midi, c'est un pique-nique avec tous les bénévoles qui le souhaitent et la préparation du site pour les repas et le concert.

A 19h00, l'accueil est organisé : tickets, service au plateau (axioa et pommes de terre, éclair et verre de vin) et ce jusqu'à 21h. Une buvette, en parallèle, avec assiettes de tapas fonctionnera.

A 21h00, c'est le concert en l'église avec le groupe Boisson Divine. Les gens seront placés en fonction de leurs tickets. Puis à l'issue du concert, ce sera encore le fonctionnement de la buvette.

Le rangement est prévu le lundi 19 septembre 2022 à 17h00 puisque le dimanche certains bénévoles suivront l'équipe de la J.S.R. pour un match de poule à côté d'Oloron-Sainte-Marie.

Enfin, Nathalie termine par la présentation des affiches officielles qui n'ont pas été utilisées vu leur côté totalement inesthétique !

7) Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses. Le maire en profite pour souhaiter un joyeux anniversaire au doyen de ce conseil, Christian TOLLIS. La séance est levée à 22h30.

LUNDI 24 OCTOBRE 2022

1) Bilan de l'exécution budgétaire à trois quarts d'année

Le maire demande à Murielle RIGAUD, première adjointe chargée des finances, de présenter l'exécution budgétaire aux trois-quarts de l'année. Celle-ci donne un tableau aux conseillers présents reprenant l'exécution budgétaire des recettes et dépenses de fonctionnement, des recettes et dépenses d'investissement. Les chapitres ou articles sont ainsi commentés.

Elle commence par la partie FONCTIONNEMENT avec en premier les recettes puis en second les dépenses.

Ch.	Désignation	Budget 2022	Exécuté à 3/4 année	Reste 2022
011	Charges à caractère général	136 721.00	78 325.29	58 395.71
012	Charges de personnel et frais assimilés	54 332.00	47 682.90	6 649.10
014	Atténuations de produits	0.00	367.00	-367.00
65	Autres charges de gestion courante	53 769.86	44 600.75	9 169.11
66	Charges financières	7 934.00	5 128.98	2 805.02
023	Virement à la section d'investissement	76 570.00	0.00	76 570.00
042	Opérations d'ordre de transfert	5 200.00	0.00	5 200.00
	Total Général	334 526.86	176 104.92	158 421.94

Chapitres	Désignation	Budget 2022	Exécuté à 3/4 année	Reste 2022
013	Atténuations de charges	300.00	100.00	200.00
70	Produits des services, domaine et	4 990.00	0.00	4 990.00
73	Impôts et taxes	121 301.00	96 505.75	24 795.25
74	Dotations, subventions et parti-	83 086.00	44 205.01	38 880.99
75	Autres produits de gestion cou-	22 209.00	19 534.72	2 674.28
76	Produits financiers	15.00	12.60	2.40
002	Excédent de fonctionnement re-	97 425.86	0.00	97 425.86
042	Opérations d'ordre de trans-	5 200.00	0.00	5 200.00
	Total Général	334 526.86	160 358.08	174 168.78

Elle continue par la partie INVESTISSEMENT :

En direct du conseil municipal (suite)

Chapitres	Désignation	Budget 2022	Exécuté à 3/4 année	Reste 2022
13	Dotations d'équipements	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés	17 951.00	14 812.34	3 138.66
20	Immobilisations incorporelles	1 000.00	0.00	1 000.00
21	Immobilisations corporelles	183 000.00	3 326.38	179 673.62
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
001	Déficit d'investissement reporté	3 959.14	0.00	3 959.14
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 200.00	0.00	5 200.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00
		211 110.14	18 138.72	192 971.42

Chapitres	Désignation	Budget 2022	Exécuté à 3/4 année	Reste 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	53 899.14	29 795.06	24 104.08
13	Subventions d'investissement reçues	75 441.00	0.00	75 441.00
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00	500.00	-500.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
001	Excédent d'investissement	0.00	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	76 570.00	0.00	76 570.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 200.00	0.00	5 200.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00
		211 110.14	30 295.06	180 815.08

Chap. Articles	Désignation	Budget 2022	Exécuté à 3/4 année	Reste 2022
011	Charges à caractère général	29 745.53	7 318.00	22 427.53
012	Charges de personnel	200.00	0.00	200.00
65	Autres charges de gestion	50.00	0.00	50.00
023	Virement à la section Inv.	0.00	0.00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 340.95	4 340.95	0.00
	Total des opérations réelles	29 995.53	7 318.00	22 677.53
	Total Général	34 336.48	11 658.95	22 677.53

Chap. Article	Désignation	Budget 2022	Exécuté à 3/4 année	Reste 2022
23	Immobilisations en cours	20.53	0.00	20.53
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 347.83	4 347.83	4 347.83
	Total des opérations réelles	20.53	0.00	20.53
	Total Général	4 368.36	4 347.83	4 368.36

Chap. Ar-	Désignation	Budget 2022	Exécuté à 3/4 année	Reste 2022
70	Produits des services, domaine et	2 400.00	2 377.12	22.88
74	Subventions d'exploitation	9 065.86	9 065.86	0.00
77	Produits exceptionnels	13 800.00	13 800.00	0.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 722.79	0.00	4 722.79
042	Opération d'ordre de transfert	4 347.83	0.00	4 347.83
	Total des opérations réelles	29 988.65	25 242.98	4 745.67
	Total Général	34 336.48	25 242.98	9 093.50

Chap. Ar-	Désignation	Budget 2022	Exécuté à 3/4 année	Reste 2022
001	Excédent d'investissement reporté	27.41	0.00	27.41
021	Virement de la section exploitation	0.00	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre	4 340.95	4 340.95	0.00
	Total des opérations réelles	27.41	0.00	27.41
	Total Général	4 368.36	4 340.95	27.41

Enfin est présenté le budget de l'énergie photovoltaïque (cf les 4 tableaux ci-dessus).

De cette présentation, une déduction s'impose. Le chapitre 12 sur le budget principal doit être abondé pour pouvoir terminer correctement l'année au niveau salaire. Une décision modificative budgétaire s'impose.

OBJET : Décisions modificatives concernant le budget principal

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget principal, il avait été prévu la somme de 54.332,00 € sur le chapitre 012 (charges de personnel). Or, cette année, il y a eu des changements qu'il aurait fallu anticiper :

Remplacement de Ghislaine DAMBLAT par Méryl LOUIT avec un mois en double pour les charges de secrétariat
Recrutement d'un agent d'entretien en contrat d'accompagnement à l'emploi.



En direct du conseil municipal (suite)

BUDGET PRINCIPAL : chapitre 011 – charges à caractère général

Modifier l'article 615221 de – 9.000,00 € : soit de 25.000,00 € voté à 16.000,00 €

BUDGET PRINCIPAL – chapitre 012 – charges de personnel

Modifier l'article 6411 de : + 4.000,00 € soit de 21.910,00 € voté à 25.910,00 €

Modifier l'article 6413 de : + 2.000,00 € soit de 7.222,00 € voté à 9.222,00 €

Modifier l'article 6450 de : + 3.000,00 € soit de 13.600,00 € voté à 16.600,00 €

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du maire délibère et décide :

De modifier le budget principal au chapitre 011 charges à caractère général: article 615221 : - 8.500,00 €

De modifier le budget principal au chapitre 012 charges de personnel :

Article 6411 : + 4.000,00 €

Article 6413 : + 2.000,00 €

Article 6450 : + 3.000,00 €

D'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la trésorerie de Mirande pour que soit effectuée cette décision.

2) Participation Santé pour les employés

Le maire rappelle (et relis) la délibération 2022-025 concernant la mise en place d'une participation sur une mutuelle SANTE par la commune à raison de 5 € pour 2023. Le CDG a choisi la MNT. Le maire donne donc les éléments aux conseillers, envoyés par le Centre de Gestion. Il convient d'attendre maintenant la saisine du comité technique paritaire le 14 novembre 2022 à AUCH qui doit donner un avis avant que la commune ne délibère à son tour pour acter cette participation. Le maire présente la labellisation et le subventionnement. Il convient de choisir la seconde méthode qui permet aux agents qui le souhaitent de conserver leur mutuelle hors MNT sans qu'il y ait une participation de la commune.

Il n'y a donc pas lieu aujourd'hui de prendre une délibération puisque le CTP ne s'est pas prononcé.

3) Choix des travaux à lancer

Suite à la mise au point de l'exécution budgétaire effectuée par l'adjointe chargée des finances, il convient maintenant de se poser la question sur les travaux à lancer.

Pour le mur de soutènement, une DETR (dotation ETAT) est prévu d'un montant de 40.418,31 € soit 30% de l'enveloppe HT est prévue. De plus, le Département a choisi de nous accompagner à hauteur de 10.000,00 €.

Un débat s'engage sur ce lancement des travaux sachant que trois devis sont nécessaires. Il faut écrire à TMH, puis à SRGP Sourbès et à un autre entrepreneur.

Mais il y a un autre chantier qui s'annonce et qui n'était pas prévu : la toiture du silo. Une expertise par CLAVE Charpente et Société BIANCHI a été demandé. Il s'agit de réparer en tenant compte de la fragilité de l'ensemble.

4) Présentation du site Web

Le maire projette le nouveau site Web de la mairie. Il a été entièrement revu. Ses différentes fonctionnalités sont présentées. Toutefois Nathalie fait remarquer qu'il serait bon dans l'onglet « Equipements » de rajouter une page sur Le Monastère.

5) Réflexion sur l'isolation du foyer

Suite à l'envoi d'une publicité sur l'isolation phonique du foyer, les conseillers se sont interrogés sur la pertinence de ne faire que cette isolation ou faut-il remplacer toutes ces plaques qui commencent à dater et qui n'assurent pas une isolation thermique et phonique parfaite.

Le débat est lancé.

6) Préparation du 11 novembre 2022

Le 11 novembre est dans une quinzaine de jours. Il convient de le préparer. Les prospectus devront être distribués dans les boîtes aux lettres la semaine précédente.

Le partage des tâches est effectué :

Gerbe : Nathalie

Apéritif : Murielle

Amuse-bouche : Christine

Préparation de la salle : les conseillers, une heure avant.

Le maire a transmis le mail à Isabelle LABRUFFE pour la commande des bleuets et ceux-ci sont déjà arrivés.

De plus le prospectus sera fait cette semaine pour distribution après la Toussaint.

7) Point sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Le point sur l'exécution a été fait. Le maire rappelle que la décision avait été prise pour renouveler les contrats d'assurance.

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un conseil municipal précédent il avait été décidé de faire un appel d'offres pour changer de contrat sur les différents domaines assurés :

Biens immobiliers et responsabilités civiles

Véhicules de la commune

Responsabilité juridique des élus

Cellules photovoltaïques

Plusieurs sociétés ont été contactées :

SMACL : le rendez-vous a été annulé par le représentant

MMA : relancé par e-mail le contrat est de - 1202 € pour les véhicules, - 296 € pour la protection juridique, - 4648 € pour les biens de la commune, - 418 € pour les cellules photovoltaïques

AXA : ne souhaite pas travailler avec les collectivités

Abeille : a remis sa proposition. L'assurance aux biens est de 3.000 €, la protection juridique est à 109 € et les véhicules à 904 €.

Le maire propose de choisir le mieux disant, c'est-à-dire l'Abeille assurances, rue des Pyrénées à Riscle.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du maire délibère et décide :

De résilier tous les contrats auprès de MMA, cabinet Coutet, à Nogaro

De choisir la société Abeille, Riscle, pour l'assurance des biens de la commune (bâtiments, véhicules, cellules, protection juridique)

Embellissement et protection du cadre de vie : Présidentes,

Pauline ICART-FABIOL et Coralie CANTAU

Il s'agit de passer aux plantations d'hiver (pensées).

Coralie doit voir avec les employés si les parterres sont prêts avant d'organiser une corvée pour la plantation.

Prévention des risques : Présidente – Christine BOUEILH

Une certaine agitation a secoué le village historique suite à des problèmes de stationnement. Il convient donc de réfléchir au marquage des places pour éviter ce stationnement anarchique. Un travail de recensement est effectué : il s'agirait de trouver les emplacements pour une trentaine de voitures. Il faut donc procéder à un marquage au sol pour le parking et la rue Sainte-Barbe, et voir comment signaler des emplacements à la place Valéria. Il faudra faire appel à une société.

La commission SECURITE a procédé à une vérification du foyer. Deux points sont signalés :

* la sortie latérale doit être dégagée des containers poubelles. Coralie, déléguée du SICTOM, est chargée de voir si des containers peuvent être enterrés. Sinon, il faudra les déplacer sur l'emplacement de l'ancienne place de parking pour personnes handicapées.

* les extincteurs ne sont pas visibles dans la salle.

En direct du conseil municipal (fin)

Soit ils sont déplacés, soit ils sont signalés par un panneau. De plus, l'extincteur pour feux électriques ne peut pas être situé en face du compteur.

Les journées de formation concernant le Plan Communal de Sauvegarde se sont bien passées. Il convient de le remettre à jour, notamment au niveau des habitants. Il est proposé de redistribuer la fiche sécurité lors de la remise du prospectus sur le « 11 novembre ». Mais certains pensent que des fiches ne seront pas retournées à la mairie. Il convient donc d'interroger les gens eux-mêmes, ou de les donner aux propriétaires. Christine annonce aussi qu'une simulation d'activation au PCS sera faite lors du premier semestre 2023 en présence des pompiers de Riscle.

Le pont sur l'Adour est en train d'être refait. Hélas, il ne sera pas aux couleurs de Saint-Mont. Il sera vert. Quant aux piliers, ils sont d'un blanc douteux !

Enfin le dernier point abordé est la réparation de la fuite d'eau de la route de Saint-Germé. Le SIEBAG a enfin réparé !

Gestion du Personnel : Michel PETIT

Sydney K'BIDI souhaite connaître son futur statut l'année prochaine, à la fin du parcours PEC. Le maire présente plusieurs possibilités et demande aux conseillers de se prononcer. Tout d'abord, il faut modifier le tableau des emplois :

Objet : Modification du tableau des emplois

M. le Maire propose de modifier le tableau des emplois à compter du 01 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12 juin 2020 ;

DECIDE :

A – Les effectifs du Personnel Communal, à compter du **01 janvier 2023** sont fixés comme suit :

Emplois	Effectif	Durée hebdomadaire	Fonctions	Cadre d'emploi
Secrétaire de mairie	1	16	Secrétariat, accueil, état civil, comptabilité, préparation et suivi des décisions du conseil municipal	Adjoint administratif
Canonnier	1	28	Bâtiments communaux, voirie, cimetières, espaces verts, polyvalence suivant services	Adjoint technique
Agent d'entretien	1	24	Bâtiments communaux, voirie, cimetières, espaces verts, polyvalence suivant services	Adjoint technique
Agent entretien	1	6	Bâtiments communaux (ménage, nettoyage) espaces verts, polyvalence	Adjoint technique

B – Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget.

Objet : Contrat à durée déterminée

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'emploi permanent d'agent technique, doté d'une durée hebdomadaire de travail de 24 heures à pourvoir par un fonctionnaire du grade ou cadre d'emplois d'adjoint technique, figure sur le tableau des emplois permanents fixé par la délibération n°2022-037 du 24 octobre 2022..

Il demande à l'assemblée, en cas de vacance du poste et notamment à la fin du contrat de droit privé détenu par un agent en Parcours Emploi Compétences, soit le **1^{er} mars 2023**, de pouvoir recruter un agent contractuel (et notamment cet agent) selon les dispositions du 3° de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel.

Travaux : Corentin JEGUN (absent, remplacé par Christian TOLLIS)

Ce point a été traité mais il reste les petits travaux de la commune et pour cela il convient de faire le point.

Les containers seront réalisés comme celui qui existe devant le silo.

Corentin a proposé par écrit de doter le silo de gouttières afin de récupérer les eaux pluviales dans des réserves. De plus, il propose d'acheter pour le tracteur un lève-palette pour transporter la cuve et procéder ainsi à l'arrosage des fleurs de la commune.

Christian TOLLIS indique que le pelliste est sur la commune. Il lui a indiqué les endroits de curage de fossés.

Loisirs – Culture – Tourisme : Nathalie HARDUYA

Nathalie fait le point sur les journées du Patrimoine. Elles se sont extrêmement bien déroulées. Le matin a vu une marche sur notre boucle de randonnée réunissant un peu de marcheurs. Il faut remercier les gérants du Monastère de nous avoir accueillis pour un apéritif convivial. Puis l'après-midi, outre les visites dans le village organisées par Sébastien FAURE, la soirée a commencé par un repas préparé par Marc FERRE: 162 repas ont été servis. Puis 40 personnes supplémentaires sont venues assister au concert, ce qui fait que 202 personnes ont pu applaudir le groupe local « Boisson Divine ». C'était une excellente soirée, très appréciée. Nathalie fera le point financier lors du prochain conseil car certaines factures ne sont pas encore réglées.

8) Questions diverses

Commerce : Samedi, une commerçante est venue déposer son K Bis. Il s'agit d'un camion pizza qui s'installerait sur le parking du multiservice le samedi des semaines impaires de 17h00 à 21h00. Un SMS a été envoyé au Directeur des Charmettes pour savoir si le principe d'un forfait pour la prise électrique extérieure était accepté.

Communautés des communes : Le prochain conseil communautaire a lieu le mercredi 26 octobre 2022 à Pouydraguin. La question de la taxe d'aménagement va se poser puisque la CCAA doit en percevoir une partie alors que la commune l'a instaurée à raison de 2%

Pigeons de l'église et du Monastère : Murielle demande pourquoi il faut continuer à payer la société chargée de les capturer car il y en a de plus en plus. Le maire lui répond que justement il a répondu au mail de cette société pour un point car les factures ne seront plus acquittées par la commune si il doit y avoir autant de pigeons. Les conseillers pensent qu'il faut refaire une battue, ce qui semble beaucoup plus efficace.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à vingt-trois heures (23h00).



A vos agendas!

Date	Qui	Où	Thème
17 décembre	Joyeux Compagnons	Foyer	Goûter de Noël
31 décembre	Foyer Rural	Foyer	Réveillon
28 janvier	Foyer Rural	Foyer	Assemblée générale
4 février	Joyeux Compagnons	Foyer	Concours de belote
25 février	Foyer Rural	Foyer	Poule au pot
25, 26 mars	Foyer Rural	Village	Fête du vin



Vous voulez louer le foyer de Saint-Mont...

Le prix de la location est de **150€** du vendredi après-midi au dimanche après-midi.

La location est gratuite pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont qui sont à jour de leur cotisation au Foyer Rural (5€/ personne à partir de 16 ans).

Une caution de **200€** est demandée à tous ainsi qu'une location de **10€** pour 50 couverts complets si besoin.

Réservations:

Corentin JEGUN 06.47.67.68.94 (appel ou sms)

Le petit Saint-Montais

est la revue du
Foyer Rural de Saint-Mont

Directrices de publication:

Christine BOUEILH et Chantal PETIT

Tel: 06.78.37.60.12 et 06.75.87.82.10

chantal.petit32@orange.fr

kikiboueilh@gmail.com

Imprimerie spéciale: Mairie de Saint-Mont. *Ne pas jeter sur la voie publique*

Photos: Christine BOUEILH, Marie-Laure MOULIE, Josette COURTADE, Chantal PETIT, Coralie CANTAU, Isabelle LABRUFFE...